



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 11

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

jeudi 16 avril 2009,

SIV, Système d'Immatriculation des Véhicules

Principes du SIV de 2009

♦ **Démarches nettement simplifiées** : À compter du 15 avril 2009, faire immatriculer son véhicule (neuf ou d'occasion) ou modifier sa carte grise pourra être effectué chez un professionnel de l'automobile, par correspondance ou bien par Internet.

♦ **Immatriculation d'une voiture neuve** : Les concessionnaires s'occuperont de tout. Ils seront équipés pour établir immédiatement un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) valable un mois, avec le numéro d'immatriculation définitif attribué au véhicule. Les WW devraient donc quasiment disparaître. La carte grise arrivera au domicile de l'acheteur.

♦ **Transaction entre particuliers** : Que vous ayez acheté une occasion chez un professionnel ou à un particulier, vous pourrez aussi vous adresser, pour la carte grise, à un concessionnaire ou bien à la préfecture (directement ou par Internet).

♦ **Numérotation** : elle devient nationale. Vous pourrez donc faire établir la carte grise ou bon vous semblera, n'importe où en France. Mais c'est le tarif du domicile qui s'appliquera.

♦ **Plus besoin de changer de plaque** : Pour un achat de véhicule d'occasion ou lors d'un déménagement même dans un autre département, il ne sera plus nécessaire de les changer si celles-ci affichent déjà le futur système de numérotation nationale (sauf dans le cas où la référence locale ne plaira pas, mais dans ce cas-là, le numéro restera le même, seule la référence locale sera changée).

♦ **Déménagement** : démarche par correspondance. Il suffira d'envoyer un courrier ou de se connecter au site ADELE <http://www.changement-adresse.gouv.fr/>. Vous recevrez par la poste un autocollant sécurisé à coller sur la carte grise.

♦ **Traçabilité totale** : Comme actuellement, les plaques pourront être faites et posées où l'on veut mais un élément intégré dans leur structure permettra aux forces de l'ordre d'identifier le professionnel qui l'a gravée.

♦ **Contrôle de l'origine des voitures d'occasion** : Pour établir la plaque dans le cas d'une voiture d'occasion, le garage devra interroger systématiquement le constructeur pour vérifier que son numéro d'identification (17 chiffres et lettres : numéro VIN) correspond bien au véhicule.

♦ **Délivrance des cartes grises** : Au domicile uniquement et donc par la Poste ! Même si vous vous rendez à la préfecture, vous ne pourrez plus en repartir avec le certificat d'immatriculation définitif. Celui-ci sera systématiquement adressé par courrier recommandé à l'adresse figurant dessus. Cela permettra ainsi de s'assurer que l'adresse précisée est correcte.

♦ **Fichier national** : Plus complet et consultable par les forces de l'ordre. Il pourra intégrer de nouvelles données, comme les propriétaires précédents ou le suivi du contrôle technique. Gare aux faux macarons bleus, car policiers et gendarmes le découvriront tout de suite. De même, ils sauront si des PV sont arrivés à une adresse inconnue.

♦ **Véhicules volés** : Répertoriés au niveau européen.

La plaque d'immatriculation

Les plaques apposées à partir de 2009 seront blanches à l'avant comme à l'arrière, ce qui est déjà le cas pour les deux roues de moins de 50 cm³. Il existera deux modèles au choix : avec ou sans références locale.

1) Eurobande F obligatoire : placé à gauche comme aujourd'hui, le F est surmonté du drapeau européen et figurera sur les plaques avant et arrière.

2) Numérotation nationale : attribué à vie au véhicule, le numéro ne dépendra plus du domicile.

3) Référence locale : elle sera facultative. Située à droite de la plaque, elle comprendra un numéro de département de son choix (même si on n'y réside pas) au-dessus duquel sera affiché le logo de la région correspondante. En cas de revente de l'auto, le nouveau propriétaire pourra bien sûr changer ou supprimer cette référence locale, mais il ne pourra le faire qu'en changeant les deux plaques.

Méthode de numérotation

Chaque véhicule possèdera un numéro « à vie ». Ce numéro sera constitué de 7 caractères dont deux lettres, trois chiffres, deux lettres. La numérotation des véhicules se fera donc de manière chronologique et au niveau national (de AA-001-AA à ZZ-999-ZZ).

RESUME CONSEIL DU 26 MARS :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Vote du budget :

Le compte administratif, le budget et les budgets annexes ont été adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal décide de ne pas revaloriser les taux d'imposition des trois taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti.

PELE – MELE :

1. **Fièvre catarrhale ovine** : la maîtrise de la Fièvre Catarrhale Ovine nécessite la vaccination des espèces sensibles : bovins et ovins. Cette vaccination a été rendue obligatoire par l'arrêté Ministériel du 04/11/2008 et doit être réalisée **avant le 30/04/2009**.
2. La **loi sur l'eau** du 30 décembre 2006 prévoit que tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fait l'objet d'une déclaration auprès du maire. Ainsi, tout nouvel ouvrage réalisé après le 1^{er} janvier 2009 doit désormais être déclaré au plus tard 1 mois avant le début des travaux. Concernant les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devront être déclarés avant le **31 décembre 2009** : www.environnement.gouv.fr/article.php3?id_article=240
3. **Devenez remplaçant en collectivité** : les missions temporaires recrutent. Rencontrez les agents des Missions Temporaires du Centre de Gestion 22 le 1^{er} mardi de chaque mois à BROONS de 14h00 à 17h30 à la maison des Associations. RDV au 02.96.58.63.86.

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire : de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

1^{er} adjoint : de 10H30 à 12H00 le jeudi.

Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations en avril/mai :

26/04 : lâché de truites – Comité des fêtes

25/04 au 02/05 : exposition salle d'honneur de la mairie : les indiens d'Amérique

03/05 : thé dansant – Club du Bon Accueil

09 et 10/05 : fêtes du pays et vide grenier

11/05 : concours de palets – Club du Bon Accueil

Prochaine réunion de CM : 21 avril à 20H30